

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024
À 19H30****POINT n°XV****Objet : Demande de subvention dans le cadre du plan vélo régional**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 22/03/2024

par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.

Etaient présents :

C.BUHOT – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET –
C.HOURIEZ – JP.FONCEL – C.CLEMENT COURDIER – D.BURNEL (à partir de 20h07) – E.MARTIN
– J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSSE – C.CHAUVIERRE –
S.LEGRAND – L.DESCOLAS.

Représentés :

T.LEPOULTIER par T.MARNET
G.ROUBION par A.GUILLOUX
E.LANDA par V.DEZ
M.D.DELODDERE par P.EGEE
C.LEPRETRE par S.ROUET

C.SARNIGUET par E. LE LANDAIS
C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE
L.CUIR par B.BONNAIN
T.LHUILIER par C.CLEMENT COURDIER
C.VARLET par C.HOURIEZ

Absent : D.BURNEL (jusqu'à 20h07)

Monsieur Jean-Paul FONCEL est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°XIV en date du 28 mars 2024 portant approbation du schéma directeur cyclable communal,

Considérant le projet d'aménagement d'une voie verte sur la coulée verte sur le Mesnil Saint Denis entre l'avenue de Breteuil et la rue de Versailles, pour un montant estimatif de l'opération de 1 014 999.50 € hors taxes, soit 1 217 999,40 € toutes taxes comprises dont 914 915,50 € hors taxes de travaux soit 1 097 898,60 € toutes taxes comprises,

Après avoir pris connaissance des conditions relatives au plan vélo régional,

Entendu l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention relative au plan vélo régional dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte sur la coulée verte entre l'avenue de Breteuil et la rue de Versailles.

Rappelle que les grandes orientations du schéma directeur cyclable de la CCHVC ont été approuvées par délibération n°2022.03.18 du 22 mars 2022 et que le schéma directeur cyclable a été approuvé par délibération n° XIV en date du 28 mars 2024,

S'engage à réaliser le programme d'opérations pluriannuel en faveur du vélo ci-dessous :

PLAN TRIENNAL Plan vélo régional -

	Nom	Quantité (mL, nbr d'arceaux, etc)	Estimation financière HT	Réalisé 2023	2024	2025	2026
Etudes	Etude faisabilité Esquisse itinéraire global		8 281,00 €	7 462,00 €	819,00 €		
	Levé topographique		10 940,00 €	10 940,00 €			
	Relevé des réseaux (repérage en classe A)		3 600,00 €	3 600,00 €			
	Maitrise d'œuvre		77 263,00 €		25 079,00 €	26 649,00 €	25 535,00 €
Aménagements cyclables	Réalisation d'une voie verte sur la coulée verte entre l'avenue de Breteuil et la rue de Versailles	1140 ml	914 915,50 €		237 654,00 €	409 954,50 €	267 307,00 €
Stationnement et services							
Jalonnement							
Autres							
TOTAL			1 014 999,50 €	22 002,00 €	263 552,00 €	436 603,50 €	292 842,00 €

S'engage :

- à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional,
- à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements,
- à tenir informés les partenaires financiers de ces aménagements,
- à supporter au moins 20 % de financement sur fonds propres sur le montant hors taxes des travaux, sauf dérogation accordée par l'administration.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre du budget communal dans la limite des crédits de paiement disponibles chaque année -article 2151,

Dit que les recettes seront perçues sur le chapitre 13 du budget communal 2024

Autorise le Maire ou son délégataire à signer toutes les conventions financières afférentes aux opérations mentionnées dans ce programme ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations.

VOTE à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 4 avril Deux Mil Vingt Quatre



Christophe BUHOT
Maire

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi
En Sous-Préfecture, le
Et de la publication, le

- 5 AVR. 2024

- 5 AVR. 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.



Christophe BUHOT
Maire

Mis en ligne le 05/04/2024 à 18h43

REÇU EN PREFECTURE
le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com